

**Objet : délégation de signature dans les secteurs de gestion financière et administrative de Monsieur Philippe Courtier.**

**Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,**

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie,

Vu l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 12 janvier 2017 portant nomination de M. Philippe Courtier aux fonctions de directeur de l'UTC à compter du 1<sup>er</sup> février 2017,

Vu les statuts de l'établissement,

## **DÉCIDE**

**Article unique :**

M. Philippe Courtier donne délégation pour signer tout acte dans les secteurs de gestion financière et administrative de l'établissement du 25 mai 2020 au 30 juin 2020 inclus à Mme Nathalie Van Schoor, directrice générale des services de l'UTC et M. Olivier Gapenne, directeur adjoint de l'UTC.

Le directeur de l'UTC,

Philippe Courtier



Service des  
affaires générales et juridiques

☎ 03-44-23-73-76

✉ [sagi@utc.fr](mailto:sagi@utc.fr)

Université de Technologie  
de Compiègne

Centre Pierre Guillaumat  
BP 60319  
Rue du Docteur Schweitzer  
60203 Compiègne cedex - France

tél. +33 (03) 44 23 44 23  
[www.utc.fr](http://www.utc.fr)

**original :** service des affaires générales et juridiques  
**copies :** présidence  
rectorat

**diffusion :** générale  
rubrique « actes réglementaires »